

Un engagement qui permet à chacun de déployer ses talents et ses charismes au service d'un projet commun.

Le foyer Saint-Michel est le noyau de **l'aumônerie des étudiants et jeunes pro de la paroisse du Bx Antoine Chevrier**. C'est un lieu de formation à l'engagement ecclésial et missionnaire. Les jeunes y apprennent à tenir leurs études ou leur profession avec un véritable engagement de foi. La fraternité y est **accueillante et ouverte**. On ne peut la rejoindre sans accepter l'exigence de la vie en **communauté** puisque leur vocation est de rayonner largement. Un couple (Julie et Pierre-Marie Brisset) accompagne cette fraternité.

1. UNE VIE COMMUNAUTAIRE ET FRATERNELLE

Vivre en fraternité : une chance pour découvrir de nouvelles relations fraternelles, amicales.

- Réserver **2 soirées du dimanche par mois pour la messe à 18h à St-André puis le repas communautaire : 2^e dimanche du mois, temps en fraternité et 4^e dimanche du mois temps communautaire avec le P. Armel.**
- **Participer habituellement à la vie de la paroisse du Bx Antoine Chevrier** pour y trouver sa place et expérimenter la joie de la vie fraternelle : présence souhaitée à la messe de 18h à St-André, aux journées paroissiales, temps forts ...
- Participer à une **équipe de partage une fois par mois.**
- **Organiser les tâches quotidiennes, le ménage ...**

2. UNE VIE DE PRIÈRE, D'INTÉRIORITÉ ET D'APPROFONDISSEMENT DE LA FOI

Vivre en fraternité : une chance pour déployer une vie intérieure, à partir du cheminement de chacun.

- Participer à la **soirée des étudiants et jeunes pro le jeudi** à l'église **Saint André** : messe à 19h00, repas puis temps de rencontre (témoignage, partage, enseignement...)
- Organiser en foyer une **prière quotidienne** (chacun y est invité **selon ses possibilités**).

3. UN SERVICE D'ÉGLISE

Vivre en fraternité : une chance pour trouver une place dans la communauté chrétienne, avec ses talents.

- **Choisir un service dans la paroisse** au plus tard 15 jours après l'arrivée en foyer, avec les accompagnateurs du foyer / **ce service est un élément clé de la vie au foyer** : catéchèse, aumônerie des collégiens, aumônerie des étudiants et jeunes pro, animation du chant, de la musique dans la liturgie... Il est proposé comme un lieu d'épanouissement et de croissance, selon les possibilités de chacun.
- **Vivre un suivi de cette mission** avec le couple accompagnateur du foyer.

4. DES TEMPS FORTS : cf. calendrier annuel

- **Temps fort du 1^{er} trimestre** : WE de rentrée pour les foyers les 21 et 22 octobre 2023 à La Source, Savigneux et Journée paroissiale du 12 novembre 2023.
- **Temps fort du 2^{ème} trimestre** : retraite avec la paroisse à Saint-Chamond (3 et 4 février 2024)
- **Temps forts du 3^{ème} trimestre** : pèlerinage des étudiants et jeunes pro au Puy (dates à venir / 6 et 7 avril 2024). Soirée de fin d'année (31 mai 2024).

5. QUELQUES BALISES POUR LA VIE EN FRATERNITÉ

◇ **Respect des autres**

Le respect des autres interdit toute violence physique ou verbale et tout geste déplacé. De telles attitudes peuvent faire l'objet d'un renvoi du foyer.

Si un couple se forme en cours d'année à l'intérieur du foyer, il devra veiller à ne pas impacter la charte et la vie de la fraternité (la relation amoureuse ne doit pas devenir exclusive par exemple ...). Il sera important d'en parler avec le couple accompagnateur.

◇ **Hygiène et propreté**

Les pièces communes (cuisines, salle de bains, WC et lieux de passage) doivent être tenues impeccablement. Chacun y veille, notamment en lavant sa vaisselle, en nettoyant l'évier et la table de la cuisine, en nettoyant la salle de bain après usage et de même pour les WC. Les communs (couloirs, escaliers, pièce réservée au lave-linge et sèche-linge) ne doivent pas être encombrés, notamment par des poubelles.

A tour de rôle, selon un planning établi à l'avance, chaque étudiant assure le ménage des communs : salle de séjour, cuisine, couloir, accès à l'ascenseur, ascenseur, sanitaires et couloirs des appartements ainsi que la sortie et la rentrée des poubelles.

Chacun sera attentif au silence, dans la fraternité, entre 22h00 et 7h00.

Le tabac est interdit à l'intérieur des fraternités (aussi bien dans les chambres que dans les pièces communes). De manière habituelle, il n'y a pas de consommation d'alcool dans le foyer.

◇ **L'hébergement de proches**

L'hébergement ponctuel de proches ou d'amis pour une nuit est possible (il nécessite l'accord des autres membres du foyer et du couple accompagnateur), mais l'hébergement de plus longue durée n'est pas possible, car il impacte forcément la vie et le projet de la fraternité. On veillera notamment à ne pas imposer sa petite amie, son petit ami, sa fiancée ou son fiancé au groupe.

◇ **Internet**

Les membres du foyer s'engagent à ne pas contrevenir à la loi française lors de l'utilisation d'internet.

◇ **Soirées et fêtes**

L'utilisation du foyer pour des fêtes ou des soirées implique l'accord du couple accompagnateur et des autres membres de la fraternité.

Chaque membre de la fraternité s'engage à vivre un projet de croissance personnel respectueux des autres et de soi-même (rythme de vie, sommeil, alcool, drogue ...).

LE NON RESPECT DE LA CHARTE PEUT CONDUIRE A UNE EXCLUSION DU FOYER OU COMPROMETTRE LA POSSIBILITÉ D'UNE DEUXIÈME ANNÉE AU FOYER.

Je soussigné : m'engage à vivre cette charte.

Signature du Père Armel Bouchacourt :

Date :

Signature :

